

# Label

# Egalité e

## Du nouveau pour les PME !



**La candidature au « Label égalité entre les hommes et les femmes » est désormais facilitée pour les entreprises de moins de 50 salariés.**

Le Label égalité concerne **toutes les entreprises**.

Le **dossier de candidature** du Label égalité, instruit par l'AFAQ-AFNOR Certification, a été adapté aux caractéristiques des entreprises de moins de 50 salariés. Plus conforme aux attentes de ces entreprises, il permet d'évaluer leur politique en faveur de l'égalité, qu'il s'agisse de la culture de l'égalité dans l'entreprise, de la prise en compte de la gestion des ressources humaines ou de l'articulation des temps professionnels et familiaux.

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur : [www.afaq.org](http://www.afaq.org)

Cette initiative devrait accélérer le développement de cette distinction et convaincre de nouvelles entreprises pour qu'elles s'engagent dans cette démarche.

Le **Label égalité** est le signe incontestable de l'engagement fort des entreprises auxquelles il a été décerné. Il porte le message de l'égalité en mettant en valeur des pratiques exemplaires.

**Label égalité, la marque des entreprises de demain !**